



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du	23/08/2022	Membres en exercice :	15
Lieu	Mairie du Bourget	Quorum :	8
Convocation transmise le	19/08/2022	Public :	0

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Francesca Legendre Tonelli, Julie Bermond, Arthur Godfroy, Daniel Rusque, Sandrine Moreau et Dominique Ernaga

2 ABSENTS avec procuration : Alexandre Donadio, procuration T. Soulier, Stéphane Bect, procuration à J. Bermond

1 ABSENT : Cédric Bermond

DCM N°	Domaine	Objet des Délibérations			
			POUR	CONTRE	Abstention
80/2022	AF	Nomination de le/la Secrétaire de séance : A. Buisson	14	0	0
81/2022	AF	Approbation du Compte rendu de la séance du 2 aout 2022	14	0	0
82/2022	FI	Vote financement travaux T3 Rue du Verger	14	0	0
83/2022	FI	Vote financement travaux Chemin Erica	14	0	0
84/2022	FI	Vote financement travaux Maison d'Octavie	14	0	0
85/2022	FI	Vote financement travaux Coupe hélicoptère Rimollard	14	0	0

Le procès-verbal de la séance sera publié après approbation de l'Assemblée lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Fait à la mairie de Villarodin-Bourget, le 23/08/2022

La Secrétaire de séance
Alexandra BUISSON

Le Maire,
Gilles MARGUERON



AF AFFAIRES GENERALES
DP DOMAINE PRIVE / PUBLIC

FI FINANCES
TP TRAVAUX PROJETS

REVB REGIE ELECTRIQUE
URB URBANISME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 23 août 2022

Le vingt-trois août deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19/08/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Francesca Legendre Tonelli, Julie Bermond, Arthur Godfroy, Daniel Rusque, Sandrine Moreau et Dominique Ernaga

2 ABSENTS avec procuration : Alexandre Donadio, procuration T. Soulier,
Stéphane Bect, procuration à J. Bermond

1 ABSENT : Cédric Bermond

Objet : Secrétaire séance

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire demande à l'Assemblée de nommer le ou la secrétaire de séance.

Après délibération, A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **NOMME** Alexandra BUISSON secrétaire de séance.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron

La Secrétaire de séance
Alexandra Buisson

Mis en ligne le		La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification.
Transmis au Contrôle de légalité le		
Notifié à l'intéressé le		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 23 août 2022

Le vingt-trois août deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19/08/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Francesca Legendre Tonelli, Julie Bermond, Arthur Godfroy, Daniel Rusque, Sandrine Moreau et Dominique Ernaga

2 ABSENTS avec procuration : Alexandre Donadio, procuration T. Soulier,
Stéphane Bect, procuration à J. Bermond

1 ABSENT : Cédric Bermond

Objet : Approbation compte-rendu de la séance du 2 août 2022

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal lu en séance,

M. le Maire demande à l'Assemblée d'émettre ses remarques puis d'arrêter le procès-verbal de la séance du 2 août 2022.

Après délibération, A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le procès-verbal de la séance du 2 août 2022,
- **AJOUTE** que sa publication interviendra sous 8 jours.



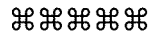
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron

La Secrétaire de séance
Alexandra Buisson

Mis en ligne le		La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification.
Transmis au Contrôle de légalité le		
Notifié à l'intéressé le		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 23 août 2022

Le vingt-trois août deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19/08/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Francesca Legendre Tonelli, Julie Bermond, Arthur Godfroy, Daniel Rusque, Sandrine Moreau et Dominique Ernaga

2 ABSENTS avec procuration : Alexandre Donadio, procuration T. Soulier,
Stéphane Bect, procuration à J. Bermond

1 ABSENT : Cédric Bermond

OBJET : Approbation de projet de travaux - Conception et réalisation de dispositifs pour la mise en valeur du sentier de la forêt ERICA de la Norma (ancien parcours sportif).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°28.22 du 05 avril 2022 approuvant le budget primitif 2021 avec l'inscription de l'opération Parcours Erica ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de travaux sur le sentier de la forêt Erica de la Norma (ancien parcours sportif) ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant
Lot 1 - Modules en bois et en métal - Pic Bois	70 000 €
Lot 2 - Mobiliers bois, cabane - ONF	25 000 €
Lot 3 - Plateformes, mirador - ONF	70 000 €
Analyse floristique (impact environnemental)	1 500 €
Etude géotechnique	4 255 €
Ingénierie interne	10 000 €
TOTAL HT	180 755 €
TOTAL TTC	216 906

Financiers	Montant des contributions	
Département - Valorisation des espaces naturels	56 000	Attribué
FEDER	70 000	En cours d'instruction
Autofinancement Commune HT	54 755	

Article 3 : Précise que les sommes de 216 000 € TTC en dépenses et 56 000 € en recettes sont prévues au Budget primitif 2022 ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document de financements avec la Région et tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

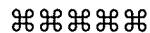
Le Maire,
Gilles Margueron



La Secrétaire de séance
Alexandra Buisson

Mis en ligne le		La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification.
Transmis au Contrôle de légalité le		
Notifié à l'intéressé le		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 23 août 2022

Le vingt-trois août deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19/08/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Francesca Legendre Tonelli, Julie Bermond, Arthur Godfroy, Daniel Rusque, Sandrine Moreau et Dominique Ernaga

2 ABSENTS avec procuration : Alexandre Donadio, procuration T. Soulier,
Stéphane Bect, procuration à J. Bermond

1 ABSENT : Cédric Bermond

OBJET : Approbation de projet de travaux - Rénovation de la Maison d'Octavie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°28.22 du 05 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 avec l'inscription de l'opération Maison d'Octavie ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

DECIDE

Article 1 : D'approuver les travaux de rénovation de la Maison d'Octavie ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses	Chiffrage APD
Déconstruction / maçonnerie	400 000 €
Charpente / couverture / ossature bois / étanchéité	290 000 €
Menuiseries bois / occultations	150 000 €
Platerie	88 000 €
Revêtement de sol	18 000 €
Revêtements muraux	33 000 €
Lots techniques	247 763 €
Terrassement, VRD, aménagement paysager	80 000 €
Désamiantage	5 000 €
Divers (Etudes géotechniques, CSPS...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	113 810 €
TOTAL Bâtiment HT	1 475 573 €
Imprévus et aléas 2,00%	24 535 €
TOTAL HT y compris imprévus et aléas	1 500 108 €
TOTAL TTC	1 800 310 €

Financeurs	Montant des contributions	
Région AURA	189 827 €	<i>En cours d'instruction</i>
Etat / DETR	100 000 €	<i>Attribué</i>
Département	160 000 €	<i>Attribué</i>
FAST	400 000 €	<i>Attribué</i>
Autofinancement Commune HT	650 281 €	

Article 3 : Précise que les sommes de 1 244 819 € TTC en dépenses et 642 000 € en recettes sont prévues au Budget primitif 2022 et approuve qu'il conviendra d'ajuster l'opération sur le Budget primitif 2023 ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document de financements avec l'agence de l'eau, le département, l'Etat, la Région et tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont
signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron



La Secrétaire de séance
Alexandra Buisson

Mis en ligne le		La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification.
Transmis au Contrôle de légalité le		
Notifié à l'intéressé le		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘

Séance du 23 août 2022

Le vingt-trois août deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19/08/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Francesca Legendre Tonelli, Julie Bermond, Arthur Godfroy, Daniel Rusque, Sandrine Moreau et Dominique Ernaga

2 ABSENTS avec procuration : Alexandre Donadio, procuration T. Soulier,
Stéphane Bect, procuration à J. Bermond

1 ABSENT : Cédric Bermond

OBJET : Approbation de projet de travaux - Coupe de bois ONF à but de protection - Parcelles 103 et 105 (secteur d'Amodon) - Renouvellement des peuplements -Débardage par hélicoptère.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°28.22 du 05 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 avec l'inscription de l'opération coupe de bois parcelles 103 - 105 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE

Article 1 : D'approuver les travaux de la coupe de bois – parcelles 103 et 105 sur le secteur d'Amodon ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant ;

Dépenses	Montant
Lot 1 - Bucheronnage - Trolliet	28 240 €
Lot 2 - Hélicoptère débardage - Heli Austria	80 000 €
Lot 3 - Transport routier - Charon	8 820 €
Eudes ONF	800 €
MOE ONF + conduite chantier	5 000 €
TOTAL HT	122 860 €
TOTAL TTC	147 432 €

Financiers et recettes	Montant des contributions	
Subvention FEADER	45 000 €	Attribué
Subvention tat MAA	45 000 €	Attribué
RECETTES VENTE BOIS	30 500 €	
Autofinancement Commune HT	2 360 €	

Article 3 : Précise que les sommes de 147 432 € TTC (compte 61 524) en dépenses et 90 000 € en recettes sont prévues au Budget primitif 2022 ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont
signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron



La Secrétaire de séance
Alexandra Buisson

Mis en ligne le		La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification.
Transmis au Contrôle de légalité le		
Notifié à l'intéressé le		